

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– ‘UNIVERSAL ACCELERATOR’

### SECTION 1. IDENTIFICATION

---

<b>Identificateur du produit</b>	‘Universal Accelerator’
<b>Autres moyens d’identification</b>	Accélérateur pour coulis chimiques
<b>Usage recommandé</b>	Utilisation industrielle, utilisation professionnelle uniquement
<b>Restrictions d’utilisation</b>	Aucune connue
<b>Identificateur du fournisseur</b>	Multiurethanes Ltée. 5245 rue Creekbank, Mississauga, ON L4W 1N3
<b>Numéro de téléphone d’urgence</b>	1-800-663-6633 Service 24h – 613-996-6666 (CANUTEC)

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

<b>Classification SGH</b>	Toxicité aiguë (Oral) - Catégorie 4 Corrosion de la peau - Catégorie 1B Domage sérieux pour les yeux - Catégorie 1 Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1  Ce produit est classé comme dangereux selon les règlements américains OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et les règlements canadiens sur le SIMDUT (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).
---------------------------	--

**Mentions d’avertissement sur l’étiquette**  
Pictogrammes de danger



<u>Mot indicateur</u>	Danger
<u>Déclarations de danger</u>	Provoque une irritation cutanée/oculaire. Peut causer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires si inhalé. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
<u>Conseils de prudence</u>	Porter un équipement de protection approprié. Éviter de respirer les fumées/buées/vapeurs. Se laver les mains et peau exposée après manipulation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à l'eau avec du savon. Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Emmener la personne à l'air frais. Consulter un médecin.
<b>Autres dangers</b>	Non disponible

### SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

---

Dénomination chimique	N° CAS	Concentration	Noms courants/synonymes
Phtalate de di-isobutyle	84-69-5	<60%	Non disponible
Coco Alkyldimethyl Amines	61788-93-0	<50%	Cocodiméthylamine

**Notes** Non disponible

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

---

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à une zone exempte de risque d'exposition supplémentaire. Administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Retirer les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, demander à la victime de se pencher en avant, en plaçant la tête entre les jambes, pour l'empêcher respirer dans les vomissures. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)</b>	Provoque des irritations de la peau et des yeux. Peut provoquer des symptômes d'allergies ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut provoquer des lésions aux organes en cas d'exposition par inhalation prolongée ou répétée.
<b>Soins médicaux immédiats et traitements particuliers</b>	Yeux : goutte de fluorescéine pour dépister un traumatisme cornéen. Si la cornée est brûlée, administrer des stéroïdes/antibiotiques si nécessaire. Peau : ce composé est un sensibilisant cutané. Traiter selon les symptômes en cas de dermatite de contact ou de brûlures thermiques. Ingestion : traiter les symptômes. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Faire vomir est contre-indiqué en raison du caractère irritant de ce composé. Respiratoires : le traitement dépend essentiellement des symptômes. Une personne ayant une réaction de sensibilisation pulmonaire ou cutanée à ce matériau doit être tenue à l'écart de toute exposition à un diisocyanate.

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

---

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Employer n'importe quel agent anti-incendie approprié pour les matériaux environnants, tels que de l'eau pulvérisée, de la neige carbonique ou une poudre extinctrice.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Non disponible

**Risques spécifiques posés par le produit chimique**

Les contenants fermés peuvent se rompre par la force sous une chaleur extrême ou lorsque les contenus sont contaminés par de l'eau (formation de CO<sub>2</sub>). Utiliser de l'eau pulvérisée froide pour refroidir les contenants exposés au feu et minimiser le risque de rupture. Les feux de grande taille peuvent être éteints avec de grands volumes d'eau appliqués depuis une distance de sécurité, la réaction entre l'eau et le diisocyanate chaud pouvant être vigoureuse.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter un équipement protecteur de lutte contre les incendies structurel et conforme à la norme NFPA, incluant un appareil respiratoire intégral autonome et un casque, une capuche, des bottes et des gants conformes NFPA. Éviter tout contact avec le produit. Décontaminer les équipements et les vêtements de protection avant de les réutiliser. Au cours d'un incendie, des vapeurs d'isocyanates et d'autres gaz irritants et très toxiques peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique. L'exposition au diisocyanate chauffé peut être extrêmement dangereuse.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

---

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux ou la peau. Ne pas respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs. Utiliser des équipements de protection individuelle (ÉPI) appropriés. Évacuer la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

**Méthodes de confinement et de nettoyage**

En cas de fuite ou de déversement mineur, utiliser des absorbants ordinaires. Confiner le déversement pour éviter la propagation dans les drains, les égouts, l'approvisionnement en eau ou le sol. En cas de fuite ou de déversement important, le matériau déversé peut être pompé dans un contenant en métal fermé, mais pas scellé, pour l'élimination. Ce processus peut générer de la chaleur.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou poussières. S'assurer que la ventilation est adéquate pour maintenir les niveaux d'isocyanates dans l'air en dessous des limites d'exposition maximale permise. Porter un équipement de protection respiratoire si ce produit est chauffé, pulvérisé, utilisé dans un espace confiné, ou si la limite d'exposition maximale permise est dépassée. Les propriétés d'avertissement physiques (irritation des yeux, du nez et de la gorge, odeur) ne sont pas suffisantes pour éviter une surexposition chronique par inhalation. Ce produit peut produire une sensibilisation asthmatique lors d'une exposition par inhalation unique à une concentration relativement élevée ou par inhalation répétée à des concentrations plus faibles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des protections oculaires et de la peau appropriée. Se laver après toute manipulation. Ne pas respirer la fumée et les gaz créés par la surchauffe ou la combustion de ce produit. Les produits de décomposition peuvent être très toxiques et irritants. Entreposer dans des contenants hermétiquement fermés pour empêcher la contamination par l'humidité. Ne pas sceller si une contamination est soupçonnée.

### Conditions pour un stockage sans risque

Conserver dans un endroit sec.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

---

### Paramètres de contrôle

Limite d'exposition selon ACGIH = 0,005 ppm TWA  
0,051 mg/m<sup>3</sup>  
Limite d'exposition selon OSHA = 0,02 ppm 0,20 mg/m<sup>3</sup>

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Des stations de lavage oculaire de secours et des douches d'urgence doivent être installées à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, notamment dans les espaces confinés. Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. S'assurer que

toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

### **Mesures de protection individuelle**

Des équipements de protection respiratoire sont requis si les concentrations dépassent les limites d'exposition recommandées. Il est recommandé d'utiliser des respirateurs approuvés par le NIOSH. Un appareil de protection respiratoire autonome doit être utilisé dans les situations d'urgence ou lorsque le niveau d'exposition n'est pas connu. Les respirateurs devraient être choisis en fonction de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air, et conformément aux normes OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02. Porter des gants imperméables lors de l'utilisation de ce produit. Porter le cas échéant : caoutchouc nitrile, polychlorure de vinyle, caoutchouc butyle, néoprène. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), des bottes, des tabliers et des gants longs pour empêcher un contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques en tout temps lors de la manipulation de cette substance. Le port d'un écran facial complet peut également être nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits de beauté tout en travaillant avec ce produit. Une fois le travail terminé, se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes.

## **SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

<b>Apparence</b>	Liquide trouble
<b>Odeur</b>	Aucune
<b>Seuil d'odeur</b>	Non disponible
<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	<0°C (32°F)
<b>Point d'ébullition initial/plage d'ébullition</b>	209°C (408°F)

<b>Point d'éclair</b>	>137°C (278°F)
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible
<b>Limites d'explosivité supérieure/inférieure d'inflammabilité/explosion</b>	Non disponible
<b>Tension de vapeur</b>	Moins de 1 x 10 <sup>-5</sup> mm/Hg à 25 °C (77 °F)
<b>Densité de vapeur</b>	8.5 (MDI) (Air = 1)
<b>Densité relative</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble, émet du dioxyde de carbone
<b>Solubilité dans d'autres liquides</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage, n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

<b>Réactivité</b>	Aucune dans des conditions normales.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse peut se produire à la suite d'un contact avec de l'humidité ou d'autres

substances qui réagissent avec les isocyanates, ou à des températures supérieures à 177 °C (350 °F).

<b>Conditions à éviter</b>	Aucune dans des conditions normales.
<b>Substances incompatibles</b>	L'eau, les amines, les bases fortes, les alcools, les alliages de cuivre, l'aluminium.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	À des températures élevées et en cas d'incendie : monoxyde de carbone, oxydes d'azote, acide cyanhydrique, dioxyde de carbone, fumée dense et noire, isocyanate, acide isocyanique, autres composés non déterminés.

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

---

<b>Toxicité aiguë</b>	Non disponible
<b>Données toxicologiques DL50 et CL50</b>	DL50 par voie orale, rat = supérieure à 2 000 mg/kg DL50 par voie cutanée, lapin = >10 000 mg/kg CL50 par inhalation, rat = 490 mg/m <sup>3</sup> , vapeur, 4 h
<b>Corrosion/irritation de la peau</b>	Une irritation peut se produire.
<b>Lésions oculaires graves/irritation</b>	Une irritation peut se produire.
<b>Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau</b>	Une irritation peut se produire.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Toxicité génétique in vitro : Test de mutagenicité des cellules germinales : négatif (salmonella typhimurium, activation métabolique : avec/sans). Des résultats positifs et négatifs ont été signalés. L'utilisation de certains solvants qui hydrolysent rapidement les diisocyanates est soupçonnée de produire des résultats de mutagenicité positifs. Toxicité génétique in vivo : Test du micronoyau : négatif (souris)
<b>Tératogénicité</b>	Rat, femelle, inhalation, 6 à 15 jours de gestation, 6 h/jour, DSENO (tératogénicité) : 12 mg/m <sup>3</sup> , NOAEL (maternelle) : 4 mg/m <sup>3</sup> — Pas d'effets tératogènes

observés aux doses testées. Fœtotoxicité observée uniquement avec la toxicité maternelle.

<b>Cancérogénicité</b>	Taux, homme/femme, inhalation, 2 ans, 6 h/jour 5 jours/semaine : Une exposition à un niveau de MDI polymérique de 6 mg/m <sup>3</sup> a été liée à l'apparition de tumeurs du poumon. Ce niveau est nettement plus élevé que la VLEP pour le MDI.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>	Inhalation pendant 90 jours DSENO : 0,3 mg/m <sup>3</sup> , (rat mâle/femelle, 18 h/jour 5 jours/semaine) Irritation des poumons et de la cavité nasale.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non disponible
<b>Risque d'aspiration</b>	Non disponible
<b>Symptômes/lésions après inhalation</b>	Une irritation peut se produire.
<b>Symptômes/lésions après contact avec la peau</b>	Une irritation peut se produire.
<b>Symptômes/lésions après contact avec les yeux</b>	Une irritation peut se produire.
<b>Symptômes/lésions après ingestion</b>	Une irritation peut se produire.
<b>Symptômes chroniques</b>	Non disponible

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

---

<b>Écotoxicité</b>	Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons — CL0 : >1 000 mg/l (poisson zèbre ( <i>Brachydanio rerio</i> ), 96 h); CL0 : >3 000 mg/l (fondule barré ( <i>Oryzias latipes</i> ), 96 h)
--------------------	--

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques CE50 : >1 000 mg/l (puce d'eau (Daphnia magna), 24 h)

Toxicité pour les plantes aquatiques — CSEO : 1 640 mg/l, point final : croissance (algue verte (Scenedesmus subspicatus), 72 h)

Toxicité pour les microorganismes — CE50 : > 100 mg/l, (microorganismes : boues activées, 3 h)

<b>Persistance et dégradabilité</b>	0 %, après 28 jours.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Truite arc-en-ciel, temps d'exposition 112 jours, <1 facteur de transfert
<b>Mobilité dans le sol</b>	Non disponible
<b>Autres effets nocifs</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

<b>Moyens d'élimination</b>	Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchets dangereux définis dans le Ressource Conservation and Recovery Act (RCRA) 40 CFR 261. Ce produit doit toujours être éliminé en conformité avec les réglementations locales, provinciales, fédérales ou nationales. Les règlements en vigueur peuvent varier d'une région à l'autre. La responsabilité de la caractérisation des déchets et du respect des lois en vigueur incombe exclusivement au producteur des déchets.
-----------------------------	--

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

Données réglementaires	N° UN	Désignation UN officielle pour le transport	Classe de danger pour le transport	Groupe d'emballage
Non réglementé	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

<b>Précautions spéciales</b>	Non applicable
<b>Risques pour l'environnement</b>	Se reporter à la section 12.
<b>Transport en vrac</b>	Non applicable

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

<b>Statut OSHA</b>	Dangereux, irritant
<b>Statut TSCA</b>	Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.
<b>Quantité à déclarer CERCLA</b>	Non applicable pour un usage typique du produit.
<b>SARA Titre III Section 302</b>	Substances extrêmement dangereuses – aucun composé à déclarer.
<b>SARA Titre III Section 311/312</b>	Catégories de dangers – danger aigu pour la santé, dangers chroniques pour la santé
<b>SARA Titre III Section 313</b>	Liste des produits chimiques toxiques – non-inscrit
<b>Statut RCRA</b>	Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si un matériau contenant le produit ou des dérivés du produit doit être classé comme étant un déchet dangereux.
<b>Classification SIMDUT</b>	Irritation de la peau — Catégorie 2 Irritation des yeux — Catégorie 2B Sensibilisation des voies respiratoires — Catégorie 1 Sensibilisation de la peau — Catégorie 1
<b>Classification GNAMU</b>	156

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

---

<b>Date de la dernière révision</b>	5 septembre 2017
-------------------------------------	------------------